



contrôle technique incomplet

Par **Maurice73**, le **10/01/2019** à **14:13**

Bonjour

J'ai acheté en vente publique un véhicule sur la foi du contrôl technique

j'avais consulté le site vendeur, observé les photos du véhicule sur lesquelles il n'y avait pas de défauts visibles

Le contôle technique ne relevait qu'un défaut majeur (une fuite à un amortisseur) et trois défauts mineurs

1.114.a.1 disque de freins avant légèrement usés, 4.5.2.a.1 réglage feux de brouillard avant droit et 6.2.10.a.1 garde boue mal fixé.

En revanche tous les défaut cabines au nombre de quatre n'ont pas été mentionnés. BOUCLIER avant, BOUCLIER arrière, porte arrière droite et aile arrière droite détériorés.

Je me suis présenté a l'hotel des vente une fois les enchères commencées et n'est pu observer que de loin le véhicule lors de la mise en vente de ce dernier.sans pouvoir observer correctement l'état de la cabine.hors sur ce véhicule il existe plusieurs défauts de cabine tels que signalés cidessus

La remise en état du véhicule tel que mentionné sur le P.V. du C.T c'est à dire sans défaut cabine.impliquera une facture dépassant largement le millier d'EUROS.

J'ai envoyé un courrier recommandé au directeur du centre de contrôle avec des photos explicatives,

mon assurance ne veux rien faire alors

S'il-vous plait Que puis-je faire?

Avec mes remerciements anticipés

Maurice Gallet